

La gestion communautaire des activités de pêche artisanale



Une gestion communautaire des activités de pêche artisanale se met en place lorsque les communautés locales assument collectivement la responsabilité de la gestion des ressources marines. Cette gestion peut être assumée par la communauté, ou en collaboration avec des acteurs gouvernementaux et non étatiques (des ONG et des scientifiques par exemple) qui facilitent le travail de gestion en fournissant un soutien technique et des financements. Les décisions de gestion soutiennent l'utilisation durable des ressources marines et peuvent inclure, par exemple, des restrictions sur les engins de pêche et la désignation d'aires marines protégées (temporaires et permanentes).

Les stratégies actuelles, elles se regroupent sous différents noms, mais comprennent notamment :

- **Les droits d'usage territoriaux dans les pêcheries (DUTP) :** les droits d'usage des pêcheurs sont renforcés et la prise de décision leur incombe dans le but d'encourager une gestion durable.
- **Les aires marines gérées localement (AMGL) :** les mesures de gestion mises en place dépendent du contexte, mais la caractéristique clé reste le contrôle local en matière de prise de décision.

Hypothèses en matière de résilience : On suppose que des comportements plus durables et des actions de conservation innovantes peuvent être encouragés en renforçant la gouvernance des pêcheries, et ce à travers une plus grande participation locale à la prise de décision, une clarification des droits de propriété, ainsi qu'une gestion collaborative entre les utilisateurs des ressources, les agences gouvernementales, les scientifiques et autres parties prenantes.

Impacts écologiques

Positifs

Le lien entre les impacts écologiques et la gestion communautaire n'est pas toujours clair, car des changements dans la structure de gestion s'accompagnent souvent d'autres mesures de gestion (des changements d'engins de pêche par exemple). Des exemples concrets ont permis de démontrer qu'une gestion communautaire efficace :

- A des impacts positifs sur la biomasse et les populations d'espèces à forte valeur commerciale.
- Peut offrir de plus grands avantages pour l'écosystème.

Négatifs

Aucune preuve indiquant que la gestion communautaire pourrait avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes marins n'a pu être relevée.

La documentation examinée suggère que :

- Là où la biomasse et la population de poissons augmentent, des activités de pêche illégale peuvent également apparaître si les contrôles sont peu efficaces.

Conséquences en matière de résilience écologique

- Les zones gérées par une communauté peuvent être moins efficaces que les zones où la pêche est totalement interdite en ce qui concerne le rétablissement de l'écosystème, mais permettent d'aboutir à une biomasse plus élevée que dans des zones non gérées.
- Les mesures de gestion mises en place et leur niveau d'application ont des conséquences sur la durabilité des activités de pêche et leurs impacts sur l'écosystème marin.

Impacts sociaux

Positifs

Le lien entre les impacts sociaux et la gestion communautaire n'est pas toujours clair, car des changements dans la structure de gestion s'accompagnent souvent d'autres mesures de gestion (des changements d'engins de pêche par exemple). Des exemples concrets ont permis de démontrer qu'une gestion communautaire peut, dans certains cas, aboutir à :

- Une augmentation du rendement de pêche, du revenu et du confort du ménage.
- Une participation, une inclusion et une autonomisation accrues des communautés locales en ce qui concerne les décisions de gestion.
- Une diminution des comportements illégaux lorsque les contrôles sont efficaces.
- Une diminution des conflits et une meilleure coopération entre les parties prenantes.
- Des essais en matière de nouvelles méthodes et de moyens de subsistance alternatifs (mariculture par exemple)
- Un temps de réaction rapide au niveau communautaire permettant d'accroître et d'influencer la gestion coopérative à un plus large niveau.

Négatifs

Il a été suggéré qu'une gestion communautaire pouvait :

- Créer de l'inégalité sociale, en favorisant les personnes aisées parmi les utilisateurs des ressources.
- Conduire à des tensions au sein des familles, des ménages et des villages où l'aide en matière de gestion n'est pas courante.

Conséquences en matière de résilience sociale

- La mise en place d'un système de gouvernance régional efficace permet aux communautés locales de prendre des décisions face aux changements, ce qui est essentiel afin de renforcer la résilience.
- Encourager les ménages les plus pauvres à s'engager peut grandement contribuer à renforcer la création de richesse et la résilience sociale.
- La participation de dirigeants motivés, respectés et entreprenants peut favoriser le succès des projets, mais une formation peut être nécessaire afin de développer de telles compétences.

Échelle spatiale : Généralement à petite échelle, mais de grandes AMGL peuvent aussi être efficaces (l'AMGL de Velondriake à Madagascar s'étend sur près de 1000km² par exemple).

Échelle temporelle : Les impacts peuvent être visibles sur le court terme (dans les 3 mois pour la pêche au poulpe par exemple), mais prennent souvent beaucoup plus de temps.

Étude de cas : Les aires marines gérées localement au Kenya et en Tanzanie

Les aires de cogestion de pêche (Collaborative Fisheries Management Areas – CFMA) ou les aires de conservation communautaires (Community Conservation Areas – CCA) constituent une nouvelle approche pour la gestion des pêcheries et pour la conservation marine et gagnent du terrain dans l’océan Indien occidental. Cette approche s’inspire du concept d’aires marines gérées localement (AMGL), qui s’est développé dans le Pacifique et ailleurs. Les CCA au Kenya et les CFMA en Tanzanie connectent un réseau de villages qui coopèrent à travers leurs Unités de gestion des plages (Beach Management Units). Ils identifient une zone de gestion partagée, puis élaborent et mettent en œuvre un plan de gestion ainsi qu’un ensemble de règles pour une pêche plus durable et la sauvegarde des récifs coralliens. Les outils de gestion peuvent inclure des fermetures permanentes, temporaires ou saisonnières, combinant ainsi la gestion spatiale avec d’autres approches de gestion des pêcheries (voir fiche de synthèse n°8).

Cette stratégie s’est-elle avérée efficace ? Les AMGL se multiplient dans la région. Il semblerait que ces zones soient socialement mieux acceptées que les réglementations mises en œuvre par les gouvernements, même lorsque les AMGL impliquent des fermetures. La propriété et le contrôle communautaires sont considérés comme les clés du succès. Parmi les exemples de cas réussis, citons les fermetures de la pêche au poulpe en Tanzanie, qui ont engendré des améliorations relativement rapides au niveau des stocks de poulpes, permettant ainsi aux communautés de constater les avantages de leurs efforts sur le court terme.

Le financement durable est une facette importante du succès des AMGL. Au Kenya et en Tanzanie continentale, les Unités de gestion des plages (BMU) ou les Comités des pêches sont en mesure de collecter des recettes provenant de la pêche et, dans certains endroits, des taxes de tourisme perçues au niveau des débarcadères. En Tanzanie, l’administration du district a délégué aux BMU la gestion d’un débarcadère via un appel d’offres afin de faciliter la perception des taxes.

Enfin, la composition des comités des BMU – et donc des structures de gouvernance des AMGL – a été identifiée comme un important facteur de succès. Au Kenya par exemple, les BMU peuvent être composés de pêcheurs (hommes ou femmes), d’acheteurs et de consommateurs de poisson, de fabricants de bateaux et de bien d’autres parties prenantes du secteur de la pêche.

Difficultés : Le succès n’est pas garanti partout. À Zanzibar, par exemple, la législation n’est actuellement pas assez détaillée pour soutenir efficacement la mise en place d’un système de cogestion, et notamment un processus de formation et de fonctionnement du comité local des pêcheurs, ainsi qu’un processus d’élaboration et d’approbation des règlements. Il s’agit là d’un défi majeur afin de garantir l’efficacité et la durabilité des AMGL émergentes. De plus, l’entité de gestion de la Shehia (l’équivalent des BMU) est limitée à dix membres, tous pêcheurs, et il n’existe aucune recommandation en matière de parité. Les comités de gestion manquent également d’une base durable de ressources, plus particulièrement en ce qui concerne les contrôles.

Application future : Des projets ont été initiés à Zanzibar afin de réformer la législation, et ce dans le but de soutenir de manière adéquate la gestion communautaire des pêcheries.



Suggestions de lecture

- Evans, L., Cherrett, N. and Pemsil, D. 2011. Assessing the impact of fisheries co-management interventions in developing countries: a meta-analysis. *Journal of Environmental Management* 92: 1938–1949. https://ir.library.oregonstate.edu/concern/conference_proceedings_or_journals/bk128b91s.
- Gutierrez, N.I., Hilborn, R and Defeo, O. 2011. Leadership, social capital and incentives promote successful fisheries. *Nature* 470: 386–389. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.459.2429&rep=rep1&type=pdf>.
- Katikiro, R.E., Macusi, E.D. and Ashoka Deepananda, K.H.M. 2015. Challenges facing local communities in Tanzania in realising locally-managed marine areas. *Marine Policy* 51: 220–229.
- Kawaka, J., Samoilys, M.A., Church, J., Murunga, M., Abunge, C. and Maina, G.W. 2015. *Locally Managed Marine Areas (LMMAs) in Kenya: a detailed history of their development and establishment*. <http://cordioea.net/wp-content/uploads/2015/07/LMMA-Review-Kawaka-et-al.-2015-Final-10Jul.pdf>.
- MacNeil, M.A. and Cinner, J.E. 2013. Hierarchical livelihood outcomes among co-managed fisheries. *Global Environmental Change* 23(6): 1393–1401. http://amacneil.webfactional.com/wp-content/docs/macneil_cinner_2013.pdf.
- Rocliffe, S., Peabody, S., Samoilys, M. and Hawkins, J.P. 2014. Towards A Network of Locally Managed Marine Areas (LMMAs) in the Western Indian Ocean. *PLoS ONE* 9(7): e103000. <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0103000>.
- Cinner, J.E. and McClanahan, T.R. 2012. Co-management of coral reef fisheries: a critical evaluation of the literature. *Marine Policy* 36: 481–488.
- Wells, S., Samoilys, M., Makoloweka, S. and Kalombo, H. 2010. Lessons learnt from a collaborative management programme in coastal Tanzania. *Ocean and Coastal Management* 53: 161–168.